



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/150
25 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1277 (1999) du Conseil de sécurité, datée du 30 novembre 1999, par laquelle le Conseil a décidé de maintenir la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour garantir le passage progressif à une Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) d'ici au 15 mars 2000. Dans cette résolution, le Conseil m'a prié de coordonner et d'accélérer la transition de la MIPONUH et de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) à la MICAH et de lui faire rapport sur l'application de la résolution le 1er mars 2000 au plus tard. Le présent rapport porte sur les activités de la MIPONUH et les faits nouveaux survenus dans la zone de la mission depuis mon rapport du 18 novembre 1999 (S/1999/1184).

2. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la création de la MICAH a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/193 du 17 décembre 1999, afin de consolider les résultats de la MIPONUH, de la MICIVIH et des missions précédentes des Nations Unies en Haïti. Le processus de transition est coordonné par mon Représentant en Haïti et chef de la MIPONUH, M. Alfredo Lopes Cabral, sur la base de consultations constantes avec les autorités haïtiennes, le Directeur exécutif de la MICIVIH, M. Colin Granderson, et le groupe des "Amis du Secrétaire général pour Haïti" (à savoir l'Argentine, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France et le Venezuela).

II. SITUATION POLITIQUE ET ÉLECTIONS

3. Sur le plan de la sécurité, la situation en Haïti pendant la période considérée a été caractérisée par de nombreuses manifestations, des actes de violence et des vols. Des incendies criminels, qui seraient liés aux élections, ont détruit sept maisons à Jérémie le 10 décembre. Le 11 janvier, une foule excitée a attaqué à coups de pierres le commissariat de police de Fort Liberté, exigeant qu'un homme accusé de meurtre lui soit remis pour qu'elle le lynche. Dans l'escalade de la violence, un enfant de 14 ans a été tué, sans qu'il soit possible de déterminer l'origine du coup de feu. Le 17 février, six individus ont cambriolé sous la menace de leurs armes la résidence d'un membre de la police civile des Nations Unies, et celui-ci a été légèrement blessé.

4. Entre le milieu de novembre et le début de décembre 1999, plus de 20 000 travailleurs migrants de nationalité ou d'origine haïtienne ont été expulsés de République dominicaine. Ces expulsions ont vivement ému l'opinion publique et certains ont demandé un boycottage des produits dominicains et le rétablissement des forces armées haïtiennes. Les négociations menées par les Ministres des affaires étrangères des deux pays ont abouti le 2 décembre 1999 à la signature d'un accord selon lequel, entre autres, les rapatriés devaient recevoir un traitement humanitaire et le Gouvernement dominicain devait à l'avenir aviser à l'avance les autorités haïtiennes de tout nouveau plan d'expulsion.

5. Depuis mon précédent rapport, le climat politique en Haïti a été dominé par les préparatifs des élections. Malgré quelques troubles liés aux élections et malgré des problèmes d'organisation et des retards, le Conseil électoral provisoire (CEP) a jusqu'à présent réussi à se tenir au calendrier fixé. À l'issue de ce processus, les élections législatives et locales devraient, on l'espère, se tenir comme prévu le 19 mars 2000.

6. À l'origine, il était prévu que le processus d'inscription des candidats politiques aille du 15 novembre au 10 décembre. Comme la campagne d'inscription a démarré très lentement, aucun candidat à une charge nationale ne se présentant pendant les deux premières semaines, le CEP a repoussé de deux jours la date limite, ce qui a entraîné un grand nombre de nouvelles inscriptions.

7. La majorité des partis et alliances politiques, y compris Fanmi Lavalas, l'Organisation du peuple en lutte (OPL), Pati Louvri Baryè (PLB), Espace de concertation et le Mouvement patriotique pour le sauvetage national (MPSN), ont confirmé que l'inscription de leurs candidats avait été menée à bien le 12 décembre 1999. La classe politique et la société civile ont participé largement au processus d'inscription. Selon le CEP, plus de 29 000 candidats, appartenant à un grand nombre de partis et groupements politiques ou indépendants, se sont inscrits, se disputant plus de 5 000 sièges nationaux et locaux.

8. Fanmi Lavalas a tenu son congrès du 14 au 16 décembre 1999 et, à cette occasion, il a présenté sa nouvelle plate-forme, exposée dans un Livre blanc. Le jour de l'ouverture du congrès, la liste des invités comprenait des politiciens et des membres du secteur privé de convictions politiques extrêmement diverses. L'ancien Président Aristide a appelé instamment au dialogue, au respect et à la tolérance pendant la période qui devait s'écouler avant les élections.

9. Le Président Préval a dit qu'il soutenait le mouvement Lavalas, ce qui lui a valu les critiques de politiciens d'opposition. Ceux-ci ont fait valoir que le congrès mêlait les affaires du parti et celles du Gouvernement et ils ont accusé les partisans du mouvement d'avoir eu illégalement accès à des véhicules officiels.

10. La cérémonie d'ouverture de la campagne d'éducation civique lancée en octobre par le CEP a été troublée par des manifestations de partisans de l'ancien Président Aristide, et la campagne n'a jamais été lancée depuis lors, malgré les appels répétés des partis d'opposition. Le CEP ayant pris la

décision controversée d'octroyer à une entreprise locale le marché de l'impression des bulletins de vote, l'Union européenne a annulé ses engagements financiers à l'égard de cet élément du processus électoral, car elle avait émis des réserves au sujet de l'intégrité du processus d'appel d'offres. En fin de compte, l'impression des bulletins a été financée par des fonds publics.

11. Le 4 janvier 2000, le CEP a tenu une réunion avec les partis politiques pour obtenir qu'ils souscrivent à un code d'éthique électorale les obligeant à poursuivre leurs objectifs électoraux par des moyens non violents. De nombreux partis, dont Fanmi Lavalas, ont signé le code. Espace de concertation l'a signé lui aussi par la suite, après avoir obtenu que le texte soit amendé. D'autres partis, dont l'OPL, le Mouvement catholique pour une nouvelle Haïti (MOCHRENA) et le MPSN ne l'ont pas encore signé.

12. La campagne d'inscription sur les listes électorales a été lancée le 24 janvier 2000, mais elle a commencé en retard dans les zones victimes de violence électorale. Des organisations populaires protestent contre le nombre insuffisant de bureaux d'inscription. Compte tenu de ces protestations, ainsi que de demandes présentées par des partis politiques et par le Président Préval, le CEP a fait savoir qu'il chercherait à installer plus que les 3 500 bureaux prévus à l'origine dans l'ensemble du pays. Malgré ce lent démarrage et malgré le nombre insuffisant de bureaux, le CEP a annoncé que plus de 3 millions d'électeurs avaient été inscrits au 14 février 2000. Ces chiffres ont été mis en doute par certains observateurs. Il y a eu des irrégularités dans les inscriptions à Saint-Louis du Sud, où un certain nombre de personnes ont réussi à obtenir plus d'une carte électorale. Des fraudes et des irrégularités ont également été signalées à Jacmel, Hinche et La Gonâve.

13. Des problèmes logistiques ont entraîné des retards dans le processus d'inscription. Il est arrivé que les bureaux d'inscription manquent de matériels pour les inscriptions et d'équipement photographique servant à fabriquer les cartes d'identité avec photo. Ils ont souvent été à court de formules servant aux inscriptions et à l'établissement de cartes d'identité en raison de problèmes de transport et de stockage. Dans certains cas, du matériel a été vandalisé ou volé. De plus, les contraintes budgétaires imposées au CEP font que certains membres du personnel se sont plaints de ne pas être suffisamment payés. Le CEP a annoncé que, pour tenir compte des électeurs qui n'avaient pas encore été en mesure d'obtenir leur carte électorale, la date limite de la campagne d'inscription serait repoussée de près de deux semaines, c'est-à-dire jusqu'au 3 mars 2000.

14. Le blocage du processus d'inscription à Anse d'Hainault est source de préoccupation. À la fin du mois de décembre 1999, le nom de l'ancien maire de la ville, M. George Simon du parti ESKANP (Espas Solidarité Kan Popilè), a été radié des listes, parce que, en violation de la loi électorale, il avait commencé prématurément sa campagne électorale. Par la suite, il a pénétré dans le bureau électoral communal (BEC), accompagné de quelques-uns de ses associés politiques, tirant des coups de feu en signe de protestation et blessant au moins une personne.

15. Des représentants d'ESKANP et de Kowòdisyon Resistans Grandans (KOREGA) ont fait valoir que des agents électoraux à Anse d'Hainault et ailleurs dans la région de Grande-Anse avaient fait preuve de partialité dans l'exercice de leurs fonctions et qu'ils devaient donc être destitués. Pour leur part, les membres du bureau électoral communal ont demandé que l'ancien maire soit arrêté et ont dit qu'ils craignaient pour leur sécurité. Des incendies criminels qui se sont déclarés dans les bureaux d'inscription de la région de Grande-Anse, à Beaumont, Dame-Marie et Petit-Goâve les 22 et 23 janvier, et la mise à sac de la maison de membres du KOREGA à Anse d'Hainault ont encore aggravé les tensions et la discorde entre agents électoraux et certains des partis politiques.

16. Le 11 janvier 2000, le CEP a de nouveau inscrit M. Simon sur les listes de candidats. Les critiques restant fermes et exigeant des changements dans le personnel électoral de la région de Grande-Anse, le Président du CEP, M. Léon Manus, a fait savoir le 7 février que le CEP envisagerait de faire des changements dans le personnel du bureau électoral départemental. Il s'est par la suite rétracté et, à ce jour, aucun changement n'a été effectué. Les tensions restent fortes dans la région de Grande-Anse et, malgré des rencontres tenues entre Espace de Concertation, ESKANP et KOREGA pour chercher comment faire redémarrer le processus d'inscription électorale à Anse d'Hainault, le bureau électoral communal n'est toujours pas rouvert.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

17. Le Conseil de sécurité avait décidé au départ que la MIPONUH serait composée de 300 policiers civils au maximum, dont une unité spéciale de 90 policiers, avec le personnel d'appui nécessaire. Au 21 février 2000, la composante police civile comptait 219 policiers originaires de 10 pays (voir annexe). Conformément à son mandat, la MIPONUH a poursuivi son déploiement dans les neuf départements du pays, tandis que l'unité spéciale demeurée à Port-au-Prince continuait d'assurer la sécurité du personnel et des biens de la Mission 24 heures sur 24.

18. Dans le domaine de la formation, la MIPONUH a atteint les objectifs fixés par le Directeur général de la Police nationale haïtienne en novembre 1999. Le programme de formation élaboré par la MIPONUH, en coopération avec la police haïtienne, a donc été complètement exécuté. Pendant la période couverte par le présent rapport, la MIPONUH a continué de fournir des cours supplémentaires, portant en particulier sur les opérations policières de contrôle des frontières et sur les opérations de maintien de l'ordre public et de premiers secours. Ces activités mettaient toujours essentiellement l'accent sur la formation des formateurs.

19. Les policiers civils ont continué de s'acquitter de leurs fonctions d'accompagnement auprès des Bureaux du Directeur général et de l'Inspecteur général de la Police nationale haïtienne, ainsi que des directeurs départementaux des forces de police. On a continué à mettre l'accent sur une police de proximité, sur le maintien de l'ordre public, la lutte contre les crimes graves passibles de la peine capitale et le trafic de drogues, ainsi que sur le renforcement de l'administration et de la logistique dans le secteur considéré.

20. La formation du personnel des Compagnies d'intervention et de maintien de l'ordre de la Police nationale haïtienne s'est également poursuivie. Cette formation s'est achevée le 25 février 2000, au terme d'un cours portant sur le maintien de l'ordre qui a été suivi par 46 policiers. La Police nationale haïtienne a mis au point un plan cadre de sécurité applicable pendant les périodes d'élection, et il semble maintenant qu'elle soit en mesure de faire face efficacement à la plupart des situations qui peuvent se présenter en matière de sécurité publique.

21. La MIPONUH a continué d'apporter sa coopération aux programmes bilatéraux de formation de la police, tels ceux parrainés par le Canada, la France et les États-Unis d'Amérique. La coopération avec la MICIVIH s'est également poursuivie, notamment dans le cadre d'un séminaire sur les droits de l'homme organisé à l'intention des policiers de grades supérieurs dans le Département du Nord.

22. Un plan de désengagement a été mis au point pour assurer le retrait progressif du personnel de police civile de la MIPONUH. L'unité de police spéciale doit se retirer le 16 mars (voir plus loin, par. 43).

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

23. Dans mon précédent rapport (S/1999/1184, par. 17, 18 et 22), j'ai souligné certains des problèmes auxquels se heurtait la Police nationale haïtienne à la suite de la démission du Secrétaire d'État à la sécurité publique, de l'assassinat du colonel Lamy, qui avait exercé les fonctions de consultant auprès du Directeur général de la Police nationale haïtienne, de la tentative d'assassinat dont avait été victime le Directeur de la police judiciaire, ainsi que de certains autres actes de violence dirigés contre les membres des services de police. Au cours de la période considérée, la situation s'est améliorée, à la fois en ce qui concerne le moral de la police et les résultats obtenus.

24. En 1999, 20 policiers ont été tués, la majorité dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, le nombre des crimes passibles de la peine capitale visant des policiers a considérablement diminué depuis novembre 1999. Le nombre de policiers accusés de violations des droits de l'homme et d'autres comportements répréhensibles ou criminels est aussi en diminution depuis plusieurs mois.

25. Si la situation en matière de sécurité reste préoccupante en Haïti, on a constaté que l'efficacité des forces de police avait augmenté au cours des derniers mois. Depuis décembre 1999, les structures hiérarchiques ont été réorganisées et les descriptions des fonctions correspondant aux grades supérieurs ont été révisées; 46 policiers supplémentaires ont été affectés aux unités de maintien de l'ordre et le parc automobile de la Police nationale haïtienne s'est accru de 85 nouveaux véhicules. L'acquisition de ces véhicules a été financée, pour 50 d'entre eux, par le Gouvernement et, pour les 35 autres, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), grâce à une donation du Gouvernement japonais. La Police nationale haïtienne a pu ainsi mener avec succès plusieurs opérations de lutte contre la délinquance et le trafic de drogues, et, dans la plupart des cas, assurer convenablement la sécurité pendant la période des élections.

26. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement haïtien, avec l'aide de la communauté internationale, s'est occupé en priorité du développement institutionnel de sa force de police nationale, avec de plus en plus de résultats du point de vue de l'organisation, de l'efficacité et de la crédibilité de cette force. Ces progrès dans la professionnalisation de la force ne pourront néanmoins se poursuivre que dans le contexte d'un effort intégré axé sur le développement institutionnel en vue d'une réforme de l'ensemble du secteur judiciaire. L'assistance prévue au titre de la MICAH devrait consolider et accroître encore les résultats déjà obtenus par la MIPONUH dans ce domaine.

27. À l'occasion d'une récente interview donnée à Miami, le Président Préval a mis en doute les qualifications du Directeur général de la Police nationale haïtienne. On a vu dans cette déclaration du Président, qui a suscité des critiques de la part des partis politiques, une tentative pour s'assurer plus étroitement le contrôle des activités de la Police nationale haïtienne.

V. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

28. En prévision du passage à la MICAH, la MIPONUH et la MICIVIH ont tenu une série de réunions de coordination afin d'harmoniser leurs activités respectives et de préparer la transition.

29. Pendant la période considérée, la MICIVIH a continué de s'acquitter de toute une série d'activités visant la mise en place d'institutions. À la demande du Directeur général de la Police nationale haïtienne, elle a organisé des cours dans tous les centres régionaux, afin d'encourager la police à faire preuve d'impartialité et à respecter les droits de l'homme pendant le processus électoral. Elle n'a pas non plus cessé de contribuer à la formation des nouvelles recrues à l'école de formation de la police, en mettant spécialement l'accent sur le respect des droits des femmes et des enfants.

30. La MICIVIH a également continué de fournir une assistance judiciaire à l'administration pénitentiaire et a participé aux réunions des groupes de travail d'experts haïtiens et internationaux constitués l'année dernière par le Ministre de la justice afin d'amorcer le processus de réforme judiciaire. Elle continue aussi d'apporter son concours au Bureau du Médiateur et de donner des conférences à l'École de la magistrature sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme dans l'application de la loi en Haïti.

VI. SYSTÈME JUDICIAIRE

31. Au cours du mois de février, le Premier Ministre et le Ministre de la justice ont tenu des réunions avec mon Représentant, le Représentant du PNUD et des donateurs bilatéraux pour organiser l'appui qui serait apporté à la réforme judiciaire dans le contexte de la MICAH. Ces initiatives laissent à penser que le Gouvernement haïtien entend bien réformer le système judiciaire et assurer qu'une coordination efficace s'établisse entre tous les agents intervenant dans ce secteur. Mon Représentant continue de faire la liaison avec les donateurs bilatéraux afin d'assurer une meilleure coordination des interventions de la communauté internationale dans le secteur considéré.

/...

32. Les huit groupes de travail mixtes composés de fonctionnaires haïtiens et d'experts internationaux constitués l'année précédente par le Ministre de la justice (voir S/1999/1184, par. 24) ont contribué à la progression du processus de réforme judiciaire en poursuivant leurs travaux de rédaction de textes juridiques.

33. Le Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince, Mme Florence Matthieu, accusée de fautes administratives graves, a été démise de ses fonctions par le Ministre de la justice le 10 février 2000. Le Ministre a déclaré que celle-ci avait ordonné illégalement la mise en liberté de deux anciens policiers et celle d'un civil impliqués dans un trafic de drogues. Les suspects, dont les affaires sont toujours en cours d'instruction, se trouvaient en détention depuis 1998. Le Commissaire Matthieu a rejeté toutes les accusations portées contre elle par le Ministre, et certaines organisations de défense des droits de l'homme ont critiqué la décision de celui-ci. Un nouveau commissaire du Gouvernement vient d'être nommé.

34. On se souviendra qu'un ancien général des forces armées d'Haïti, le général Raymond, accusé de conspiration contre l'État et arrêté en juillet 1996, était maintenu en détention depuis lors, en dépit d'ordonnances du tribunal aux fins de sa remise en liberté. Le général Raymond est mort dans un hôpital de Port-au-Prince le 9 février 2000. Cette affaire, ainsi que celle des deux anciens policiers mentionnés ci-dessus au paragraphe 33, fait une fois encore ressortir la nécessité de se pencher sur la question des détentions provisoires ou prolongées et de la non-exécution des ordonnances judiciaires de remise en liberté.

35. En décembre 1999, après une longue période d'interruption, les cours pénales ont recommencé à siéger dans plusieurs juridictions du pays, ce qui indiquerait que les autorités entendent s'efforcer de restaurer auprès de la population la crédibilité du système judiciaire.

VII. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

36. Les organismes des Nations Unies n'ont pas cessé de contribuer à la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général. C'est au cours de la période couverte par le précédent rapport qu'ont été prises les premières dispositions aux fins de l'exécution de la résolution 1999/11 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1999, avec la création d'un comité d'orientation en vue de l'élaboration d'un bilan commun de pays.

37. Au cours des trois derniers mois, sous la conduite dudit comité, présidé conjointement par le Premier Ministre et le Coordonnateur résident des Nations Unies, 17 groupes thématiques composés de représentants du Gouvernement, d'institutions des Nations Unies, d'organisations de donateurs et de représentants de la société civile ont réalisé des progrès dans l'élaboration dudit bilan. Le document final devrait être achevé avant les élections qui doivent avoir lieu en mars/avril 2000. C'est en fonction des résultats de ce bilan que devraient être formulés un programme de développement national à long terme et un plan-cadre des Nations Unies pour le développement, et réanimé le dialogue concernant les politiques et les mécanismes de planification

sectorielle, dès lors qu'un nouveau parlement et un nouveau gouvernement seront en place.

38. Le rapport pour 1999 du Coordonnateur résident a été publié le 31 janvier 2000. On y souligne les principaux résultats obtenus par les organismes des Nations Unies pendant l'année, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le renforcement des institutions, la prévention du VIH/sida, l'égalité entre les sexes et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine.

39. Le PNUD a continué de prendre part aux activités de coopération se rapportant à la mise en train d'une étude sur les conditions d'existence en Haïti conjointement réalisée avec le Gouvernement norvégien, à l'appui technique au Conseil électoral provisoire, en particulier dans les régions, et à l'achat de matériels électoraux.

40. Les activités de développement suivantes ont également été menées par les organismes des Nations Unies : mise en train d'un programme du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) visant à renforcer la gouvernance dans le domaine de l'environnement; organisation par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MICIVIH d'un atelier national pour l'établissement du premier rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; appui de l'UNICEF à la Commission nationale sur l'instruction des filles pour l'organisation d'un colloque national; appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/OPS) à une campagne nationale de vaccination visant 300 000 enfants; poursuite et amélioration par le Programme alimentaire mondial de son projet de soins de santé et de nutrition; poursuite des activités de développement socio-urbain à Port-au-Prince menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Agissant dans l'optique à la fois des élections à venir et de l'Année internationale de la culture de la paix, l'UNESCO a en outre demandé aux candidats de signer le Manifeste 2000 pour la culture de la paix. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a apporté son concours à l'Office national des migrations en facilitant le rapatriement des milliers de Haïtiens expulsés par les autorités dominicaines au cours des trois mois écoulés.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

41. Par sa résolution 53/222 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 641 616 dollars aux fins du fonctionnement de la MIPONUH jusqu'au 30 novembre 1999 et de sa liquidation ultérieure. Le mandat de la Mission a par la suite été prorogé jusqu'au 15 mars 2000, et j'ai obtenu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 2,2 millions de dollars à ce titre.

42. Au 31 janvier 2000, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MIPONUH s'élevait à 23 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées pour l'ensemble des missions de la paix à cette date s'élevait à 2,1 milliards de dollars.

/...

IX. LIQUIDATION DE LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES
EN HAÏTI ET TRANSITION À LA MISSION CIVILE INTERNATIONALE
D'APPUI EN HAÏTI

43. Une équipe spéciale avait été constituée en 1999 afin d'organiser le retrait et la liquidation en bon ordre de la MIPONUH. Au début de février 2000, les plans de retrait pour le personnel de police civile de la Mission étaient définitivement établis, et l'on compte que le rapatriement des intéressés sera mené à bien d'ici au 15 mars. La Mission a réservé certains de ses équipements à la MICAH. Il est prévu que la phase de liquidation soit achevée au 30 juin 2000.

44. En ce qui concerne la MICAH, le recrutement de conseillers de police pour la nouvelle mission est en cours. La nécessité d'adjoindre les conseillers à des officiers de haut rang fait partie intégrante du plan stratégique de la Police nationale haïtienne depuis 1996. Il est attendu des intéressés qu'ils assurent la formation continue et l'encadrement des responsables, qui n'ont pas encore acquis toute l'expérience nécessaire pour commander et administrer leur jeune force de police.

45. S'agissant de la nouvelle mission, le Secrétariat a identifié et recommandé des candidats pour la plupart des postes à financer par prélèvement sur le budget ordinaire. Cet effectif devra être complété par du personnel financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Bien qu'un certain nombre de candidats aient d'ores et déjà été recensés pour les postes correspondant à cette deuxième catégorie et que l'on puisse envisager de les déployer dès les phases de démarrage de la nouvelle mission, leur recrutement demeure subordonné à la rentrée effective des contributions annoncées par les États Membres.

X. OBSERVATIONS

46. Le rétablissement et la consolidation de la démocratie ont constitué des objectifs primordiaux de toutes les missions des Nations Unies en Haïti. Cela étant, les institutions démocratiques ne peuvent être raffermies que dans un climat de tolérance et si toutes les parties continuent de coopérer en vue de la tenue d'élections libres et régulières et s'emploient ensemble à rétablir le pouvoir législatif sans plus attendre. Tous les dirigeants politiques ont donc l'obligation de se conformer au code de conduite établi par le Conseil électoral provisoire, ainsi que de s'abstenir et de veiller à ce que leurs partisans s'abstiennent de tous actes de violence ou d'intimidation, ou d'autres agissements qui pourraient encore compromettre la tenue et la régularité des élections.

47. Nonobstant les pressions politiques qui se sont exercées après la démission du Secrétaire d'État à la sécurité publique, il semble que la Police nationale haïtienne soit demeurée impartiale et qu'elle ait joué un rôle décisif en assurant la sécurité au cours des opérations d'inscription sur les listes électorales. Les policiers haïtiens ont fait sentir leur présence dans les bureaux d'inscription répartis sur tout le territoire, ont escorté responsables des élections et candidats, et ont gardé les matériels électoraux transportés et entreposés. En dépit de problèmes de coordination entre la Police nationale

haïtienne et le Conseil électoral provisoire, le bilan d'ensemble pour les trois mois écoulés est de fort bon augure.

48. Le déroulement du processus électoral au cours de la période à l'examen est encourageant. En dépit de nombreux obstacles, le Conseil électoral provisoire et ses agents se sont employés avec succès à inscrire candidats et électeurs, à préparer et à distribuer les matériels électoraux, ainsi qu'à établir ou agrandir les bureaux d'inscription et à mettre au point la version définitive du code d'éthique électorale. Bien qu'il ait été constaté avec une vive préoccupation dans le passé qu'un nouveau report des élections législatives aurait pour effet de réduire encore la confiance du peuple haïtien dans le processus électoral, les efforts conjoints des dirigeants politiques haïtiens, du Conseil électoral provisoire et de la communauté internationale ont aidé à créer les conditions voulues pour que les élections puissent se tenir d'ici à la date limite du 19 mars 2000.

49. En décidant de créer la MICAH, la communauté internationale a confirmé qu'elle est résolue à continuer d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions démocratiques du pays. On attend de la nouvelle mission qu'elle affermisser et amplifie les résultats déjà obtenus par la MIPONUH et la MICIVIH pour ce qui a trait au respect des droits de l'homme et au renforcement de l'efficacité institutionnelle de la police et de l'appareil judiciaire, et qu'elle coordonne et facilite le dialogue de la communauté internationale avec les autorités politiques et la société civile en Haïti. À condition que les ressources nécessaires puissent être mobilisées, les objectifs à relativement court terme de la mission s'inscriront dans la perspective à plus long terme que constitue le passage du maintien de la sécurité au développement, conformément aux recommandations du Conseil économique et social.

50. Compte tenu des vues exprimées par le Gouvernement haïtien, ainsi que des recommandations du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, je demande instamment aux États Membres de continuer à apporter l'assistance voulue pour assurer cette transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, ainsi qu'à contribuer au Fonds d'affectation spéciale mis en place pour la MICAH. Celui-ci permettra de recruter plus d'une centaine de conseillers en matière de police, de justice et de droits de l'homme. Il permettra de même d'apporter à ces conseillers et à leurs homologues de la Police nationale haïtienne, du Ministère de la justice, de l'École de la magistrature, des tribunaux, du système pénitentiaire et du Bureau de la protection du citoyen un minimum d'assistance matérielle complémentaire.

51. Le développement institutionnel, social et économique doit être assuré de manière intégrée si l'on veut consolider la paix et la démocratie. Une fois qu'Haïti aura entièrement restauré ses organes de gouvernement moyennant des élections transparentes, équitables et crédibles, et mis en place un corps législatif élu, la communauté internationale devrait subvenir généreusement à ses besoins afin de redresser la situation économique et financière des plus difficiles dans laquelle il se trouve et aider les nouvelles autorités issues de ces élections à se consacrer aux questions fondamentales que sont la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social.

52. La coopération du Gouvernement et l'appui du peuple haïtiens ont toujours été acquis à la MIPONUH dans sa tâche de professionnalisation de la Police nationale haïtienne en tant que pierre angulaire de la démocratie en Haïti. Je compte que ce concours sera apporté à la nouvelle mission de même.

53. Par leur présence et leur rôle actif en Haïti, la MIPONUH et les missions de maintien de la paix des Nations Unies qui l'ont précédée ont apporté au peuple et au Gouvernement haïtiens la stabilité nécessaire pendant une période de crise qui compromettrait la démocratie naissante du pays et menaçait d'y faire échouer toute tentative de développement économique et social. L'appui soutenu de la communauté internationale et l'incidence bénéfique de ces missions ont revêtu une importance décisive pour le développement des institutions démocratiques et l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement. Les difficultés auxquelles Haïti doit faire face demeurent considérables. Le Gouvernement haïtien se doit donc, alors que l'ONU retire sa mission de police civile du pays, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir l'impulsion donnée par les missions précédentes. C'est au peuple et aux dirigeants d'Haïti qu'il appartient d'engager le dialogue constructif indispensable au pays pour préserver les acquis et s'engager résolument sur la voie de la démocratie et du relèvement économique.

54. Le mandat de la MIPONUH touchant à sa fin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant et chef de mission, au Représentant adjoint et au chef de la police ainsi qu'au personnel international et local de la MIPONUH et au Directeur exécutif de la MICIVIH et à son personnel pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer à l'appui des activités des Nations Unies en Haïti. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer à nouveau la précieuse contribution apportée à la Mission par les Amis d'Haïti.

ANNEXE

Composition de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
au 21 février 2000

Pays	Unité spéciale de police	Police civile
Argentine	110	—
Bénin	—	5
Canada	—	17
États-Unis d'Amérique	—	23
France	—	30
Mali	—	15
Niger	—	3
Sénégal	—	6
Togo	—	7
Tunisie	—	3
Total partiel	110	109
Total		219

